

# ROB

2025

## Rapport d'orientations budgétaires





# PREAMBULE

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la tenue d'un **débat d'orientations budgétaires** (DOB) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Son principal objectif est de présenter au Conseil Municipal les grandes orientations politiques, et leurs traductions financières, qui seront mises en œuvre dans l'année à venir en fonction des contraintes financières.

La loi portant sur la « nouvelle organisation territoriale de la République » du 7 août 2015 (loi NOTRE) renforce le rôle du DOB qui s'effectue sur la base d'un rapport devant présenter :

- Les **grandes orientations budgétaires envisagées pour l'année 2025** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes d'investissement et de fonctionnement ;
- Les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- La structure et la gestion de la **dette**.

Les orientations budgétaires ainsi retenues par la Commune doivent permettre d'évaluer par projection l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement en fin d'exercice.

Par ailleurs, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 complète ces obligations par la production d'informations relatives à la structure et l'évolution des effectifs, des dépenses de personnel et la durée effective de travail.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires à venir qui préfigurent des priorités affectées au budget primitif. Ce moment doit être également l'occasion d'informer les Conseillers municipaux de **l'évolution financière** de la Ville en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

La préparation du Rapport Orientations Budgétaires 2025 aura été particulièrement difficile pour les communes à plusieurs titres :

- Par **un contexte international et géopolitique** incertain ayant de nombreuses répercussions sur les acteurs et indicateurs économiques.
- Par **un budget national adopté très tardivement.**
- Par **des décisions budgétaires gouvernementales impactant très lourdement les collectivités locales**, pour un montant total de l'ordre de 7 milliards d'€ de recettes en moins.

Dans ce cadre inédit, élaborer des orientations budgétaires permettant **le maintien des services publics locaux, la poursuite des investissements sans augmenter les tarifs municipaux, ni les taux communaux d'imposition et en gardant un endettement maîtrisé** aura été un exercice très compliqué, mais qui grâce à la bonne gestion financière de notre ville est à nouveau tenu cette année.

En effet, l'année 2025 marquera pour la Ville de Saint-Amand-les-Eaux la concrétisation de nombreux projets qui permettront de poursuivre la transformation de Saint-Amand-les-Eaux.

Cette année verra d'abord l'achèvement du **réaménagement du parc de la Scarpe**, mettant ainsi en valeur ce parc urbain de 10 hectares en plein centre-ville avec ses nouveaux jeux pour enfants, ses cheminements et agrès sportifs, son nouveau parvis, ses étangs réhabilités.

Notre municipalité engagera également la **création d'un nouvel équipement sportif** avec la construction de 3 pistes de Padel semi couvertes, **le renforcement de la sécurité** de la Ville avec le déploiement de la vidéoprotection, **des investissements en faveur de la transition écologique** notamment par le passage au LED de l'éclairage public et la rénovation énergétique de bâtiments publics.

2025 sera, par ailleurs, marquée par la poursuite des politiques publiques municipales en faveur des **solidarités**, du **vivre-ensemble**, du **sport**, de la **culture** et de **l'éducation**.

Si la rénovation de nos écoles, de nos bâtiments publics, du patrimoine amandinois reste une priorité, nous voulons aussi mettre l'accent cette année sur un investissement plus important sur l'entretien de nos voiries et sur la sécurité routière. Ces travaux du quotidien ont été au cœur des réunions de concertation. Avec ce projet de budget, nous voulons répondre autant que possible aux attentes exprimées par la population sur ces questions.

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2025</b>	
1.1	2025 : LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA FRANCE EXTREMEMENT DEGRADEE	8
1.2	BUDGET 2025 : UNE LOI DE FINANCES QUI VIENT PUISER DANS LES CAISSES DES COLLECTIVITES DEJA FRAGILISEES PAR UN CONTEXTE INCERTAIN	9
<b>2</b>	<b>RETROSPECTIVE : EQUILIBRES FINANCIERS ET INVESTISSEMENTS</b>	
2.1	LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS (2023 – 2024)	14
2.2	2024 : DES RECETTES QUI RESISTENT MALGRE LA POURSUITE DU DESENGAGEMENT DE L'ETAT	15
<b>3</b>	<b>PROSPECTIVE : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025</b>	
3.1	2025 : UNE TRAJECTOIRE BUDGETAIRE IMPACTEE PAR DE TROP GRANDES INCERTITUDES NATIONALES	19
3.2	LA POURSUITE DE LA TRANSFORMATION ET DE L'ATTRACTIVITE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX PAR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS DYNAMIQUE	22
3.3	INVESTISSEMENTS 2025 : LE CAP DE LA TRANSFORMATION MAINTENU	26
	<b>ANNEXE 1</b>	
	<b>RAPPORT SUR L'EVOLUTION ET LES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE</b>	<b>31</b>
	<b>ANNEXE 2</b>	
	<b>RAPPORT SUR LA STRUCTURE ET LE COUT DES DEPENSES DE PERSONNEL</b>	<b>35</b>
	<b>ANNEXE 3</b>	
	<b>BUDGET ANNEXE « SPECTACLES »</b>	<b>38</b>

1

# **LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2025**

## **Le contexte financier de la France à fin janvier 2025**

Le contexte des finances publiques de la France est extrêmement dégradé avec un déficit budgétaire 2024 estimé à 6,1 % du PIB. La situation de la France devrait se situer dans les dernières places des 27 pays de l'UE, juste devant la Roumanie, la Hongrie et l'Italie. Le blocage institutionnel depuis l'été 2024 a entraîné une stagnation de la consommation des ménages, une recrudescence du chômage en raison d'une hausse des défaillances d'entreprises et d'une diminution du PIB de la France au 4<sup>e</sup> trimestre 2024.

Pour 2025, les hypothèses de croissance du PIB projetées en octobre 2024 à 1,1% ont été revues à la baisse à 0,9 % en janvier 2025, alors que les économistes les considèrent encore comme surévaluées en prévoyant une croissance à 0,7 % notamment en raison d'un contexte de guerre commerciale ouverte par la nouvelle administration américaine à laquelle s'ajoute un contexte géopolitique mondial très tendu.

Concernant l'encours de la dette publique rapporté au PIB, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) estime que les prévisions gouvernementales dépassent les 115 %, précédemment atteint lors de la crise sanitaire. Les intérêts de la dette devraient s'élever en 2025 à 67 Md€ contre 58,6 Md€ en 2024, soit près de 10 Md€ d'intérêts supplémentaires en 1 an.

Le gouvernement maintient l'objectif d'un retour aux 3% de déficit en 2029.

## **Les effets diffus de l'inflation dans le budget de la Ville**

L'inflation constatée en 2024 a été plus haute que prévue, s'établissant à 1,7% en 2024, contre 1,4 % initialement envisagée par l'INSEE. Cette accélération est principalement portée par la hausse des prix des services (+ 2,5%), de l'énergie (+ 2,7%) et du rebond des produits manufacturés (+ 0,2%).

Pour 2025, l'INSEE prévoit un ralentissement de l'inflation, pouvant revenir à 1% d'ici la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Pour autant, ses effets sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement se font toujours ressentir dans le budget de la Ville. Cette hausse des prix est d'autant plus difficile à projeter pour l'exercice 2025 tant le niveau des prix reste élevé, sans revenir à un niveau d'avant crise.

En effet, si certaines dépenses très particulières peuvent être clairement identifiées toujours à la hausse (le coût de l'énergie, du papier...), l'inflation se constate surtout dans la volonté des entreprises et des prestataires qui mobilisent les indices de révision des prix dans les marchés publics en cours d'exécution.



## BUDGET 2025 : UNE LOI DE FINANCES QUI VIENT PUISER DANS LES CAISSES DES COLLECTIVITES DEJA FRAGILISEES PAR UN CONTEXTE INCERTAIN

Le gouvernement a consenti à réduire l'effort des collectivités locales à 2,2 Md€ contre 5 Md€ en ramenant la participation des collectivités au fonds de soutien à 1 Md€ contre 3 Md€, et en supprimant les mesures de réduction du fonds de compensation à la TVA (FCTVA) pour 0,8 Md€.

Cependant, la facture pour les collectivités locales est bien plus lourde que ces annonces prenant la forme de cadeaux factices, portant l'effort réel demandé aux collectivités à plus de 7 Mds en retombées indirectes.

### Toujours plus de prélèvements et de dépenses obligatoires reportés sur les collectivités territoriales

Alors que les collectivités ne représentent que 8% de la dette publique, l'Etat fait peser sur celles-ci de nouvelles contributions pour les contraindre à participer au redressement budgétaire d'un déficit dont il porte la responsabilité.

Les principales mesures de la Loi de finances 2025 impactant les budgets des collectivités locales :

- 1 Md€ prélevés via le **Fonds de réserve** ou **Dispositif de Lissage CONjoncturel (DILICO)** sur 2 141 collectivités (12 régions, 50 départements, 131 intercommunalités, 1 918 communes). Ces fonds collectés seront mis en réserve par l'Etat pour résorber le déficit. Les collectivités contributrices sont celles dont la richesse est supérieure à la moyenne des autres collectivités.  
Pour les communes, il est calculé un indice synthétique de ressources et de charges qui fait intervenir pour 75 % le rapport du potentiel financier au potentiel financier moyen de toutes les communes, et pour 25 % le rapport du revenu par habitant au revenu moyen par habitant de toutes les communes. Les sommes ainsi prélevées seront, ensuite, reversées aux collectivités contributrices sur les 3 années suivantes : pour 10 % aux fonds de péréquation (FPIC), pour 90 % aux contributeurs au prorata du prélèvement subi ;
- 2 Md€ prélevés sur les **dotations**, dont 487 M€ ponctionnés sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle, 1,35 Md€ sur le fonds vert et 150 M€ sur la dotation à l'investissement local (DSIL) ;
- Suppression du **fonds de soutien des activités périscolaires** (FSDAP) qui affectera plus de 1 300 communes et 600 000 enfants ;
- 1,4 Md€ seront ponctionnés chaque année sur les employeurs territoriaux pour alimenter la **CNRACL** qui est déficitaire, alors qu'elle contribue au rééquilibrage des autres régimes. La hausse des cotisations CNRACL sera de 3% par an, étalée sur 4 ans, avec un taux de 34,65 % en 2025 à 43,65 % en 2028, soit une augmentation de 12 points ;
- **A ces mesures s'ajoutent toujours plus de services publics que l'Etat n'assume plus, et transfère aux collectivités locales sans aucune compensation financière**, comme le service public de la petite enfance, que doit assurer désormais les collectivités, qui n'est pas compensé à hauteur du coût réel transféré.

## **Les collectivités locales accusées d'être responsables de la détérioration des finances publiques**

Dans son rapport sur la situation des finances publiques à début 2025, la Cour des comptes souligne la dérive inédite des finances publiques en 2024, qui prolonge et aggrave celle de 2023.

Pointant notamment l'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités qui a été beaucoup plus dynamique que ce que prévoyait le PLF 2024, avec un impact sur le déficit de 0,2 points de PIB.

Or, il faut rappeler que **les collectivités locales ne représentent que 0,6 points de PIB dans les 6,1 points du PIB du déficit public de la France.**

Par ailleurs, **le déficit public de l'Etat n'est pas creusé par les dépenses de fonctionnement des collectivités locales car celles-ci sont couvertes par les recettes de fonctionnement.**



2

**RETROSPECTIVE :**  
**EQUILIBRES FINANCIERS**  
**ET**  
**INVESTISSEMENTS**

## 2.1

### LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS (2023-2024)

L'année 2024 voit un retournement de la conjoncture financière de l'ensemble des collectivités.

Un premier bilan de la Cour des Comptes montre que la situation financière s'est nettement dégradée en 2024, confirmée par l'état de la situation comptable des collectivités au 31 décembre 2024 publié par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP).

Aucune catégorie de collectivités n'échappe à un net recul de l'autofinancement, notamment du bloc communal marqué par un repli de -8,2 %. La contraction de l'épargne de gestion s'explique par une forte hausse des dépenses de fonctionnement de 4,4 % et des recettes de fonctionnement ne progressant que de 2,4 % sur la période.

Grâce à une **gestion financière saine et rigoureuse**, et malgré ce contexte compliqué, nous réussissons à poursuivre nos engagements et nos investissements tout en maintenant les services à la population sans augmenter les impôts ni les tarifs municipaux.

En millions d'€	CFU 2023	CFU 2024
<b>Fiscalité locale (perçue et compensée)</b>	15,44	14,39
<b>Dotations Etat (DGF, FCTVA, CAF)</b>	3,07	3,54
<b>Dotations CAPH (attribution, DSC)</b>	4,58	4,56
<b>Pasino et fiscalité des jeux en ligne</b>	6,68	6,56
<b>Cessions immobilières</b>	0,25	0,61
<b>Autres recettes (TICFE, DMTO, eaux...)</b>	3,68	3,96
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>33,70</b>	<b>33,62</b>
<b>Frais de personnel</b>	14,69	15,72
<b>Charges à caractère général</b>	8,76	9,66
<b>Subvention CCAS</b>	1,49	1,27
<b>Subventions associations</b>	1,37	1,38
<b>Charges financières</b>	0,63	0,57
<b>Autres dépenses</b>	1,21	0,60
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>28,15</b>	<b>29,20</b>

<b>Résultat net de clôture</b>	5,98	6,35
<b>Epargne brute</b>	5,30	3,82
<b>Taux d'épargne</b>	16 %	11,5 %

<b>Subventions d'investissement</b>	0,54	1,33
<b>Emprunts nouveaux</b>	-	2,00
<b>Recettes financières (y/c 1068 et hors emprunts nouveaux)</b>	6,38	4,67
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>6,92</b>	<b>7,99</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	4,82	7,92
<b>Remboursement emprunt</b>	2,55	2,56
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7,37</b>	<b>10,48</b>

- **Stabilité des recettes réelles de fonctionnement**

Suite au contentieux porté par une entreprise amandinoise, contestant l'assiette d'imposition de leur taxe foncière, sur la base de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 11/12/2020 n° 422418 GKN DRIVELIE, la Ville a perdu 1,33 M€ de **recettes fiscales**. Cette perte imprévue n'a pas été compensée par l'Etat. Malgré ce coup dur, la Ville poursuit le combat en saisissant les services fiscaux des Finances Publiques, sur la base du décret n° 2025-10 du 3 janvier 2025, pour faire valoir ses droits quant à la compensation des pertes de ressources de taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises subies par les communes. Ce recours est toujours en cours d'instruction.

Malgré cette perte conséquente des recettes fiscales, **la Ville a pris l'engagement de ne pas augmenter les taux de la fiscalité appliqués aux bases foncières**, et de maintenir la qualité des services offerts à la population.

Ainsi, le choix a été fait de ne pas répercuter sur les amandinois et les entreprises, l'abandon des communes par l'Etat.

Depuis la fin de la crise COVID, les **recettes du Pasino** restent très dynamiques, soutenues par les nouvelles règles du prélèvement communal sur le produit brut des jeux en application, depuis le 23 octobre 2021, suite au renouvellement de la délégation de service public (DSP) confiée par la Ville au groupe Partouche.

La neutralisation de l'écêtement de la **dotation forfaitaire** (DF), composante de la **dotation globale de fonctionnement** (DGF), permet à la ville d'encaisser un montant similaire à 2023. Cependant, ce cadeau apparent de l'Etat ne suffit pas à compenser la hausse des charges subie par l'inflation depuis 2022, d'autant plus, aggravée par le refus d'indexer la DGF sur l'inflation.

En raison des règles de la péréquation horizontale, la **dotation de solidarité communautaire** (DSC) versée à la Ville enregistre une baisse de 5,5 % par rapport à 2023.

- **Des dépenses réelles de fonctionnement soutenues du fait de l'inflation et des décisions de l'Etat mais qui restent maîtrisées** (+ 3,65 %)

Les **charges générales** connaissent une hausse de 10 % sous l'effet d'une inflation, certes en décélération, mais qui reste soutenue sur les prix à la consommation et de l'énergie, impactant notamment les prix des prestations des marchés publics et des fluides.

**Depuis la crise énergétique de 2022, la Ville enregistre une hausse cumulée de 60% de son budget « Fluides » (+ 826 K€).**

L'ensemble des dépenses de gestion connaissent une hausse en volume de 8%.

Les **dépenses de personnel** augmentent de 7,01 % en raison de l'effet, en année pleine, des mesures indiciaires au 1<sup>er</sup> juillet 2023 (notamment la hausse complémentaire du point d'indice de 1,5 %, après 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022), l'attribution de cinq points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les mesures de

maintien du pouvoir d'achat et de l'effet glissement-vieillesse-technicité, **non compensées par l'Etat** (cf. annexe 2. Structure des effectifs).

- **Des indicateurs financiers 2024 qui restent positifs malgré la perte des recettes fiscales et la hausse des dépenses**

Malgré ce repli, les indicateurs restent positifs, avec un taux d'épargne supérieur à 10% (seuil recommandé par la Cour des Comptes).

Sans la perte inattendue des recettes fiscales, les niveaux d'épargne auraient été fidèles aux projections fixées précédemment et, similaires à ceux de 2023, démontrant, ainsi, de la bonne gestion constante de la Ville.

Cette tendance au repli des épargnes est visible sur l'ensemble des collectivités. La publication de la situation comptable des collectivités au 31 décembre 2024 par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) montre qu'aucune catégorie de collectivités n'a échappé à un recul de cet indicateur.

- **Un bon niveau d'épargne avec un taux de 11,50 %**

- **Accélération des dépenses d'investissement en 2024 (+ 64 %)**

Avec un taux de consommation des crédits de 65 %, le niveau des dépenses d'investissement continue d'augmenter en 2024, marquant une nette accélération pour finaliser les projets du mandat, décalés en raison de la crise COVID 2020-2021.

L'épargne nette, dégagée en 2024, complétée par le recours à l'emprunt, a permis de financer les investissements de l'exercice en cours.

- **Une dette maîtrisée et contenue**

Depuis le début du mandat, **la Ville s'est désendettée à hauteur de 11,72 M€.**

Chaque année, la Ville rembourse 2,5 M€ en capital de la dette. Même si la Ville a réalisé un emprunt de 2 M€, en 2024, celui-ci pourrait être remboursé en une seule année grâce à la bonne capacité de remboursement de la commune. Par ailleurs, cet emprunt n'a pas augmenté le niveau d'endettement de la Ville.

La dette financière reste peu onéreuse grâce à des emprunts à taux fixe relativement bas, soit 2,27 % des dépenses réelles de fonctionnement (cf. annexe 1. Structuration de la dette du budget principal).

- **Une capacité de désendettement toujours favorable**

Elle s'établit à **6 ans** en 2024.

Celle-ci reste très largement inférieur au seuil d'alerte fixé à 12 ans par la Cour des Comptes.





3

**PROSPECTIVE :**  
**ORIENTATIONS BUDGETAIRES**  
**2025**

**Des recettes de fonctionnement en baisse (31,59 M€)**

En 2025, les **recettes de fonctionnement** sont projetées avec une légère baisse de 2,56 %, par rapport au BP 2024 (de l'ordre de -0,83 M€). Il s'agit là d'une conséquence de plus en plus visible du désengagement de l'Etat qui se matérialise notamment par un déclin des dotations versées aux collectivités.

Les recettes prévisionnelles 2025 de la Ville sont fortement impactées par l'incertitude budgétaire nationale qui limite toute prospective financière satisfaisante.

Le budget de la Ville intègre les mesures de la Loi de Finances 2025 adoptée les 3 et 4 février 2025. Cependant, le décalage du vote du budget, et les revirements incessants sur les mesures budgétaires impactant les collectivités, ne permettent pas de se projeter avec précision sur le montant des dotations versées par l'Etat.

Recettes réelles de fonctionnement	BP 2024 (en M€)	BP 2025 (en M€)	Variation %
Fiscalité locale (perçue et compensée)	15,84	14,7	-7,19
Dotations Etat (DGF, FCTVA, CAF)	2,71	2,43	-10,33
Dotations CAPH (attribution, DSC)	4,56	4,56	0,0
Pasino	6,2	6,2	0,0
Autres recettes (TICFE, DMTO, eaux...)	2,31	2,83	22,51
Produits des services	0,80	0,87	8,75
<b>Total</b>	<b>32,42</b>	<b>31,59</b>	<b>-2,56</b>

**Des recettes fiscales en baisse sans compensation de l'Etat**

Les **recettes fiscales** intègrent la réduction des bases fiscales de la taxe foncière sur les propriétés bâties des entreprises, suite au contentieux porté par une entreprise amandinoise, sur la base de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 11/12/2020 n° 422418 GKN DRIVELIE, qui exclut de la base taxable, en application de l'article 1382.11° du code général des impôts (CGI), les biens d'équipement spécialisés, à savoir les outillages, matériels et autres installations qui sont spécifiquement adaptés aux activités susceptibles d'être exercées dans un établissement industriel.

En conséquence, la Ville a perdu en base imposée - 1 396 441 € et, en base exonérée et compensée par l'Etat - 1 153 190 € (au titre de la compensation de l'exonération de 50% des valeurs locatives des locaux industriels), soit **une perte totale de - 1 379 822 € de produits fiscaux**.

Le retour à une inflation plus conforme à la période antérieure à 2022-2023 réduit la progression de la revalorisation des valeurs locatives de la taxe foncière (+ 1,7%), basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) constatée de novembre 2023 à novembre 2024. En conséquence, l'augmentation légère des recettes foncières ne compensera en aucun cas cette **perte de 1,38 M€** de produits fonciers.

Malgré cela, **la municipalité fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité pour 2025**.

## La mise sous tutelle des collectivités par la baisse continue des dotations et par leur participation à l'effort du redressement des finances publiques

Concernant les **dotations versées par l'Etat**, la Loi de Finances 2025 acte la reprise de l'écrêtement de la dotation forfaitaire (DF), composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF). La Ville devrait perdre **-300 000 €** au titre de la péréquation verticale.

### Fonds de réserve

Suite au vote de la Loi de Finances 2025, le Gouvernement, puis le Sénat, a décidé de mettre en place un « fonds de réserve » aux 2 141 collectivités éligibles à ce dispositif, soit 12 régions, 50 départements, 131 intercommunalités et 1 948 communes.

Il s'agit là d'instituer un mécanisme de mise en réserve pour les finances locales pour faire participer les collectivités à l'effort de redressement des finances publiques. Il prend la forme d'un fonds abondé par les prélèvements sur le montant des impositions revenant aux communes et autres collectivités.

En 2025, notre Ville devrait participer à ce fonds à hauteur de **230 000 €**.

Cette nouvelle charge est encore un coup dur pour le budget de notre commune. Car, face à l'augmentation grandissante des charges, principalement due à des causes exogènes, Saint-Amand-les-Eaux devra une nouvelle fois supporter l'héritage d'une gestion budgétaire irresponsable de l'Etat, qui dure depuis plus de 40 ans, pour participer au redressement des comptes publics dont les collectivités ne sont en aucun cas responsables du déficit public abyssal créé par celui-ci.

A ce jour, aucune information n'a été communiquée quant aux modalités techniques de versement à ce fonds.

**Sur un seul exercice budgétaire, cette participation ajoutée à l'écrêtement de la DGF fait perdre à la Ville plus de 530 000 € de recettes, venant s'ajouter à la perte de recettes fiscales non compensée par l'Etat.**

### La dotation de solidarité communautaire stabilisée

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) a décidé de geler les effets de la péréquation horizontale au sein des communes membres, la **dotation de solidarité communautaire** (DSC) versée à la Ville sera de **294 780 €** pour 2025, soit d'un montant équivalent à 2024.

### Le reversement de la TEOM aux habitants et entreprises injustement taxés

Lors du conseil communautaire du 13 janvier 2025, la CAPH a décidé de reverser aux communes membres une partie de la provision de 16 M€, qui avait été comptabilisée en 2022 au titre du litige de la TEOM 2021. Cet excédent budgétaire sera alors versé sous la forme d'un « booster de l'investissement », calculé sur des critères de population (50%) et d'insuffisance de potentiel financier (50%), soit **821 650 €** pour la Ville.

Alors que la somme reversée ne correspond déjà pas à la somme collectée initialement, l'application de ce principe de péréquation horizontale pénalise encore plus notre commune. Ainsi, la population et les entreprises amandinoises ont participé à hauteur de 2,33 M€ au titre de la TEOM 2021, et la CAPH ne reversera à Saint-Amand-les-Eaux que 35% de ce montant. Ces modalités de reversement ont été contestés par l'ensemble des conseillers communautaires amandinois, tout comme le principe que cette somme constitue un « booster de l'investissement ».

Pour sa part, la municipalité fait le choix de reverser cette dotation à tous les habitants et entreprises qui ont payé la TEOM en 2021. Un travail de réflexion sur les modalités techniques de remboursement a été engagé début mars 2025 lors d'une commission Finances spécifique.

### Evolution stable des autres recettes fiscales

Le projet de Loi de Finances 2025 avant motion de censure prévoyait la suppression du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), versé par l'Etat aux collectivités, pour les dépenses de fonctionnement. La dernière version, votée en février 2025, permettra de conserver cette compensation d'un montant moyen de **130 000 €**.

Les **autres recettes de la fiscalité** (DMTO, TICFE, eaux minérales...) sont attendues à un niveau légèrement supérieur à celui de 2024.

Les **produits de service** sont attendus à montant constant en raison du gel des tarifs des services à la population dont la seule augmentation des recettes s'explique par une hausse des services proposés à la population.

### Des dépenses de fonctionnement en baisse elles aussi (29,57 M€)

Pour l'année 2025, **les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 0,44 M€**, soit -1,47%. Cette évolution marque une volonté de la municipalité de maîtriser ses dépenses de fonctionnement par une gestion toujours plus rigoureuse des deniers publics.

En **dépenses**, des efforts conséquents de gestion continuent d'être demandés aux directions pour contenir l'évolution des charges et ainsi, maintenir un niveau d'épargne suffisant pour poursuivre la trajectoire des investissements. La construction budgétaire 2025 s'est construite sur un gel des dépenses voire une baisse pour beaucoup d'entre elles sans pour autant réduire les offres de services à la population.

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2024 (en M€)	BP 2025 (en M€)	Variation %
Dépenses de personnel	15,50	15,85	2,25
Charges générales	9,96	9,86	-1,00
Subventions versées	2,83	2,61	-7,77
Charges financières	0,59	0,55	-6,77
Autres dépenses	1,13	0,70	-38,05
<b>Total</b>	<b>30,01</b>	<b>29,57</b>	<b>-1,47</b>

### Des dépenses de personnel maîtrisées et stables

Un effort important de maîtrise de la masse salariale permet de stabiliser l'évolution des **dépenses de personnel** à un volume de 15,85 M€, équivalent à 2024 après décision modificative (DM), s'expliquant principalement par une baisse des effectifs (*cf. annexe 2. Structure des effectifs*).

### Maintenir des services publics de qualité aux amandinois malgré la hausse des coûts

Malgré les conséquences persistantes de l'inflation, d'un niveau toujours élevé des coûts de l'énergie, et de l'évolution des contrats avec les mécanismes de révision de prix des marchés publics, les **charges à caractère général** devraient connaître une baisse en 2025 (-1%).

Un important effort de rationalisation a été réalisé pour contenir la hausse des **charges générales** (chapitre 011) et ce, malgré :

- Les **coûts de l'énergie** qui restent toujours à un haut niveau même si l'évolution des prix tend à se stabiliser. Pour l'électricité, les travaux d'investissement réalisés sur l'éclairage public (passage en LED), corrélés à la baisse des tarifs, permettraient une économie de 75 K€ sur cette ligne budgétaire pour 2025 (-6%).
- La hausse des **contrats de prestations de services** (restauration scolaire, alimentation, entretien des espaces verts, nettoyage de l'espace public et des bâtiments...) avec des augmentations prévisionnelles de 3-5 % sur l'année.  
**La propreté de la Ville est au service de la qualité du cadre de vie de tous les amandinois.**
- **L'inflation** toujours importante sur le prix des services et des biens manufacturés.

### Conforter la solidarité et le vivre-ensemble sur le territoire amandinois

Malgré l'abandon des collectivités par l'Etat, la municipalité, quant à elle, a fait le choix de poursuivre son soutien au monde associatif en maintenant l'enveloppe dédiée aux **associations** à volumétrie constante depuis le début du mandat.

L'enveloppe destinée aux jeunes pour l'aide aux départs autonomes, le pass'sports amandinois, le coup de pouce BAFA est maintenue à volume constant (100 K€).

Les **charges financières** sont constituées, principalement, des intérêts à verser dans le cadre du remboursement de la dette. Pour 2025, les charges financières sont estimées à 550 K€.

## 3.2

### LA POURSUITE DE LA TRANSFORMATION ET DE L'ATTRACTIVITE DE SAINT-AMAND-LES-EAUX PAR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS DYNAMIQUE

### Maintenir le cap des investissements malgré un contexte national incertain et fragilisé

Les **dépenses d'équipement** inscrites au BP 2025 regroupent les projets structurants du mandat 2020-2026 ainsi que le renouvellement des immobilisations et les nouveaux projets construits en concertation avec les habitants, les associations, les commerçants et les entreprises lors des dernières rencontres publiques.

Les dépenses d'investissement budgétées s'établiront à **12 M€** pour 2025 (y compris les reports en investissement), et seront équivalentes à celles de l'exercice 2024 (après décision modificative – DM).

### Améliorer le cadre de vie et la sécurité pour tous (5,4 M€) :

- **Par l'aménagement de l'espace urbain** : travaux de voirie et de sécurisation suite à des demandes issues des réunions de quartier, aménagements de places et de parkings, travaux d'amélioration du réseau électrique et gaz, création d'une aire de jeux (ZAC de l'Elnon).
- **Par le renforcement de la sécurité de tous** : déploiement de la vidéo protection, prévention à la sécurité routière, déploiement de radars pédagogiques, renforcement de la sécurité des réseaux informatiques des services de la Ville.
- **Par l'amélioration des espaces verts** (parcs, jardins et renaturation).
- **Par la transition écologique et la réduction de la consommation d'énergie** : poursuite du plan de rénovation du parc de l'éclairage public et des bâtiments par le passage au LED.
- **Par la rénovation thermique des bâtiments** : rénovation du bâti existant.

### Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Ville (3,79 M€) :

- **Par des projets d'aménagement structurants** : l'aménagement du Parc de la Scarpe, fin du portage foncier du bâtiment Devaux.
- **Par une politique de redynamisation urbaine** : réalisation de divers projets de renouvellement urbain (mobilier urbain, ronds-points, création de tiers-lieux...), renaturation de lieux, avec notamment le projet « *une naissance, un arbre* » soutenu par la Région.

### Favoriser le vivre-ensemble en confortant nos priorités que sont l'éducation, la culture et le sport (2,81 M€) :

- **Par la poursuite de la rénovation des écoles** : programme de rénovation des différentes écoles (Ferry, Dematte, Pauwels, La Tour, Barbusse...), aménagement et le verdissement des cours d'école, poursuite du déploiement du « Plan numérique » des écoles, mise aux normes des crèches pour répondre aux exigences réglementaires fixées pour 2026.
- **Par l'accès aux loisirs et la rénovation de salles de sport** : construction de trois pistes de Padel semi couvertes, travaux dans les salles et sur les terrains de sport (Dojo, gym, Notre-Dame-D'amour, piste d'athlétisme, Bracke Desrousseaux)
- **Par des investissements qui favorisent le lien social et la vie de quartier** : création de zones de plantation, d'aires de jeux ou d'installation de mobiliers urbains pour les différents quartiers de la Ville avec un budget participatif de 250 K€.
- **Par une politique renforcée en faveur des seniors**

## Le financement du programme des investissements

Afin de financer la politique d'investissements, la Ville peut s'appuyer sur plusieurs leviers :

- L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement ;
- Les recettes d'équipements et financières (subventions d'investissement, autofinancement 2024 reporté en 2025, FCTVA, taxe d'aménagement, cessions immobilières...);
- Le recours à l'emprunt.

Pour financer une enveloppe de 12 M€ de dépenses d'équipements et le remboursement en capital des emprunts de 2,76 M€, la municipalité a projeté un volume de recettes réelles d'investissement de 8,71 M€, complété par l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement (3,02 M€), les reports de recettes d'investissement (2,17 M€) et le solde d'exécution d'investissement 2024 reporté (900 K€).

### Un stock important de subventions d'investissement restant à percevoir

Depuis le début du mandat, un travail important a été réalisé par les services de la municipalité pour rechercher des financements externes visant à financer les projets structurants.

En 2025, la Ville reporte un volume de **subventions d'investissement de 2,17 M€** notifiées sur des projets structurants engagés, et restant à percevoir des partenaires extérieurs (Etat, Région, Département, Porte du Hainaut). A cela, s'ajoutent des subventions nouvellement inscrites pour les projets 2025 pour un montant de 900 K€.

**Au budget 2025, le volume total des subventions d'investissement est estimé à 3,07 M€, et financera 26 % des dépenses d'équipement.**

Cependant, les réductions prévues au budget de l'Etat ont amputé sérieusement les dotations d'investissement habituellement versées aux collectivités (DSIL / Fonds vert) laissant envisager un désengagement total de l'Etat pour les projets d'investissement locaux.

### Un autofinancement stable complété par un nouvel emprunt

Le programme d'investissements 2025 sera également financé par 3,01 M€ d'épargne 2024 reporté en 2025 (C/1068), par 3,02 M€ d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et par un recours à l'**emprunt** de 2,5 M€.

D'autres recettes financières viendront compléter le financement de la section d'investissement (1 M€ de FCTVA, 1,2 M€ de cessions).

### L'aménagement du Parc de la Scarpe

Projet issu d'une consultation citoyenne, ce nouvel aménagement de l'ancienne friche Devaux est une demande forte des amandinois. Sa situation géographique en fait un lieu privilégié, situé à proximité immédiate de la Scarpe et du centre-ville. Ce parc urbain de 10 hectares représente un véritable poumon vert en cœur de ville au potentiel exceptionnel.

Dans sa nouvelle configuration, l'ambition est de faire de ce parc à la fois un lieu d'échanges, de jeux, de sport tout en conservant son cadre naturel et paisible existant. Afin de préserver cette grande étendue "verte", le parc fait l'objet d'une mise en valeur et d'une préservation de la biodiversité existante, d'un aménagement paysager, d'un déploiement de cheminements "verts" en matériaux perméables (sans artificialisation des sols), d'un parcours de santé, de la conservation et de la mise en valeur des plans d'eau existants (restauration et végétalisation des berges, création de pontons pêcheur, adoucissement).

L'aménagement du Parc de la Scarpe comprend 3 phases de réalisation :

- **Phase 1 et 2 (2023/2024)** : création et sécurisation des aires de jeux, confortement de l'axe principal, sécurisation du parc par la mise en clôture, raccordements, création d'une fontaine
- **Phase 2 et 3 (2025)** : aménagement de l'axe secondaire, restructuration des berges, aménagement paysager, renaturation, mise en place d'un parcours sportif et d'une aire de cross fit, création d'une zone événementielle et d'une esplanade comme tiers lieu

➡ **COÛT TOTAL DU PROJET : 4,54 M€ TTC**



**Subventions : 315 000 € (département)  
841 897 € (fonds de concours CAPH)**



## Promotion et développement du sport pour tous : Construction de 3 pistes de Padel semi couvertes

La pratique sportive est essentielle et constitue une priorité à Saint-Amand-les-Eaux qui compte plus de 6 800 licenciés sportifs. Ainsi, la municipalité mène depuis de nombreuses années une politique de développement des infrastructures sportives en Ville.

Le projet de création de 3 pistes de Padel semi couvertes est né d'une forte demande pour ce sport en plein essor qui se caractérise notamment par son accessibilité au plus grand nombre.

Ce nouvel équipement sportif situé à proximité du complexe de tennis dans le quartier dit « de la Pannerie », sera facilement accessible aux habitants de la commune, et aura pour objectifs :

- D'offrir des créneaux de pratique libre ;
- De favoriser la pratique sportive familiale et féminine ;
- De permettre des actions scolaires et périscolaires ;
- De promouvoir des actions de « Sport Santé sur ordonnance » (vieillesse, diabète...);
- D'encourager des actions de « Sport adapté » (handicap...);
- De proposer des animations estivales.

⇒ **COÛT DU PROJET : 0,88 M€ TTC**



**Subvention : 220 000 € (Agence nationale du sport)  
300 000 € (Département - Projets  
territoriaux structurants 2025/2026)**

## **Assurer la sécurité de tous : Déploiement de la vidéoprotection**

Soucieuse d'assurer la sécurité de tous les amandinois, la municipalité a décidé de déployer progressivement la vidéoprotection en Ville.

La vidéoprotection est un outil de la politique de sécurité et de sûreté de la Ville qui peut permettre la dissuasion des délits et aider les forces de l'ordre dans l'élucidation des enquêtes.

Au total, la Ville déploiera 77 caméras réparties en 4 points stratégiques :

- 1<sup>ère</sup> phase « Centre-Ville » : 5 caméras, 1 salle de visionnage ;
- 2<sup>e</sup> phase « sites stratégiques dans les différents quartiers » : 24 caméras ;
- 3<sup>e</sup> phase « entrées et sorties de la Ville » : 31 caméras ;
- 4<sup>e</sup> phase « zones d'activités économiques » : 17 caméras (coût pris en charge par la CAPH).

⇒ **COÛT TOTAL DU PROJET : 0,60 M€ TTC**



**Subvention : Ministère de l'Intérieur dans le cadre  
du dispositif du Fonds interministériel de la  
prévention de la délinquance (FIPD)**

## L'aménagement de l'espace urbain

Un important programme d'aménagement urbain est prévu en 2025, dont les orientations ont été construites en concertation avec les habitants, les associations, les commerçants et les entreprises.

Le réaménagement de l'espace public s'adresse aux différents quartiers de la Ville qui seront concernés par des travaux de création, de réfection, et de sécurisation de voirie.

Une offre supplémentaire de stationnement du centre-ville sera réalisée par la création d'un parking dans la zone de la Rue du Wacq complété par des cheminements pour améliorer son accessibilité. Ce parking renforcera ainsi l'offre d'accès au cœur de Ville.

⇒ **COÛT DU PROJET : 2,4 M€ TTC**



**Subvention départementale : Aide à la  
Sécurisation des Routes Départementales en  
Agglomération (ASDRA)**

## Transition écologique et sobriété énergétique : Passage au LED de l'éclairage et des bâtiments publics

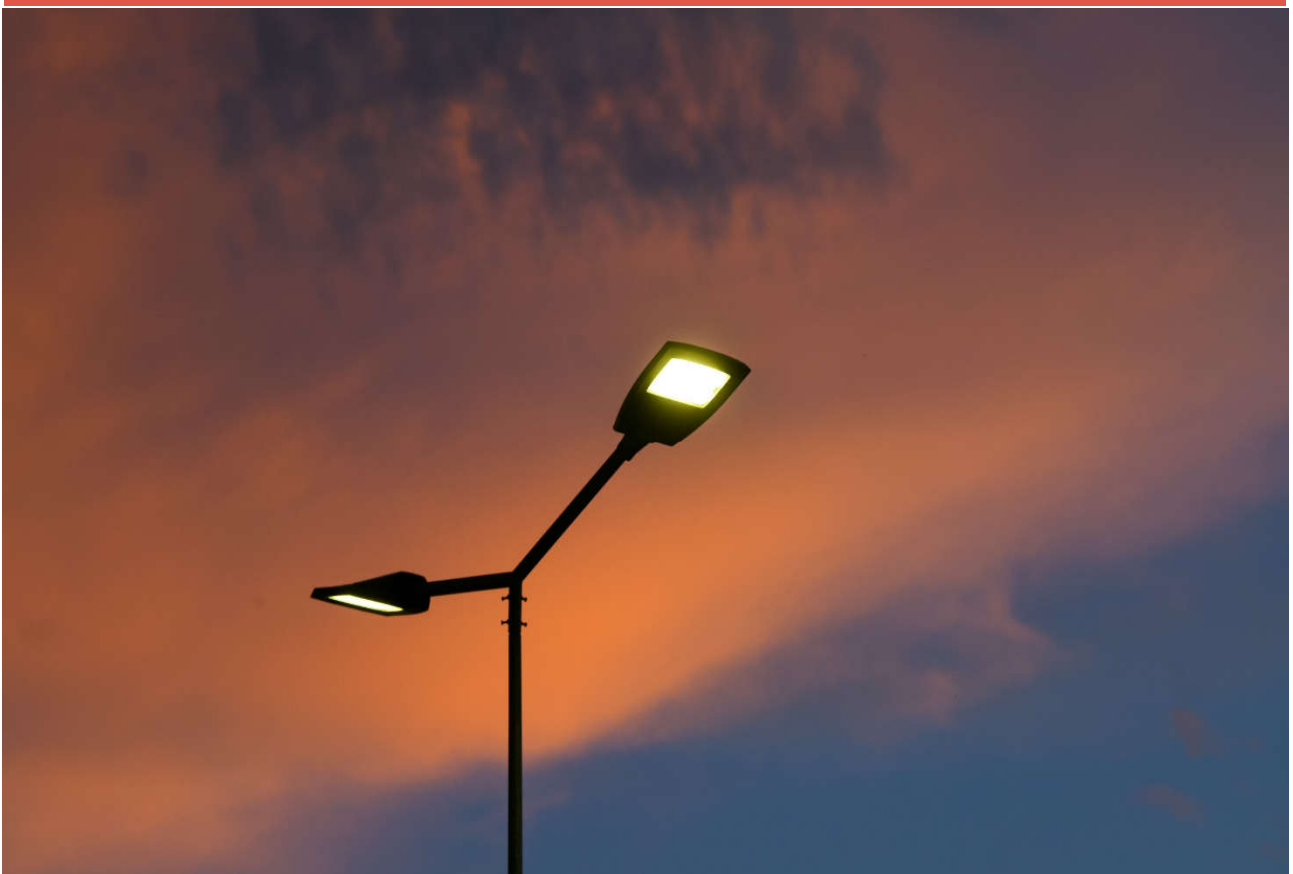
En 2023, la municipalité a déployé un plan pluriannuel de rénovation du parc lumineux de l'espace public et des bâtiments communaux, en consacrant un budget de 400 000 € TTC/an.

Chaque année, ce sont près de 200 lampadaires qui sont rénovés et remplacés par de la LED, soit environ 15% du parc actuel de la Ville, constitué de 1 684 lampadaires.

Le type d'éclairage posé est un luminaire connecté de type luma médium, dont la puissance lumineuse peut s'étaler de 2200 lm à 26000lm avec connecteur SR intégré sur la partie inférieure. Ce système permet de modifier l'intensité lumineuse à distance, et ainsi d'améliorer le rendement et les économies d'énergie attendues.

Ce renouvellement annuel de 15% du parc a pour objectif d'économiser **62 091 Kilowatts**, soit une économie d'énergie de 58%, et une réduction de la facture énergétique de 12 000 €/an environ pour la Ville.

→ **COÛT DU PROJET : 0,40 M€ TTC**



**Subvention : Fonds vert 2025**



# ANNEXE 1

## RAPPORT SUR L'EVOLUTION ET LES CARACTERISTIQUES DE LA DETTE

Dans le cadre de la montée en puissance de sa stratégie d'investissement, la Ville a contracté un emprunt de 2 M€ en 2024. L'épargne dégagée en 2023, reportée en 2024, a complété le financement des grands projets.

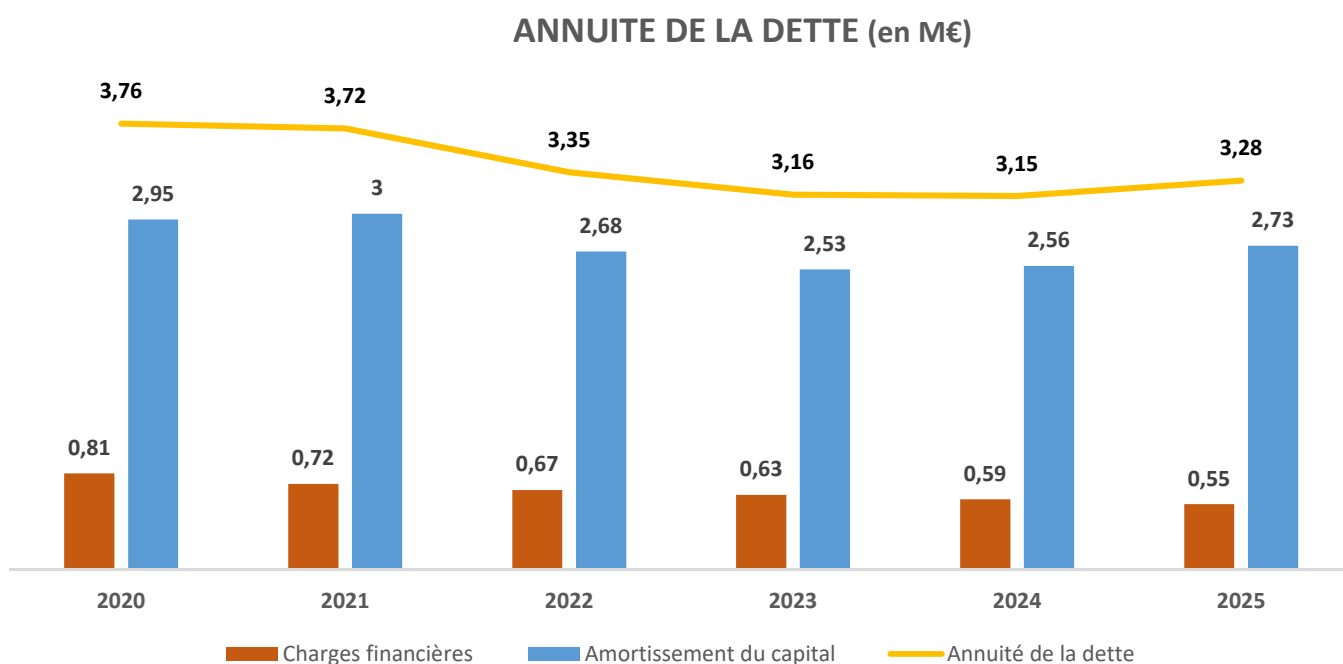
Grâce à la bonne gestion de sa dette et à l'autofinancement, la Ville s'est désendettée à hauteur de **11,72 M€** depuis le début du mandat (-36%).

Pour 2025, les investissements seront financés par l'épargne, les subventions d'investissements, et un nouvel emprunt de 2,5 M€. Aussi, l'encours de la dette restera à montant constant à 23,17 M€.

## Annuité de la dette

Le graphique suivant illustre l'évolution de l'annuité de la dette sur la période 2020-2025. La hausse de l'amortissement de la dette s'explique par l'extinction des emprunts, où le remboursement en capital devient plus important au fil des années. Quant à la charge financière des intérêts, celle-ci se réduit, inversement, au fur et à mesure de l'extinction de la dette.

A noter que la Ville détient un emprunt à la Caisse des dépôts dont le taux d'intérêt est indexé à celui du Livret A, expliquant ainsi certaines variations dans la charge financière.



## Encours de la dette et capacité de désendettement

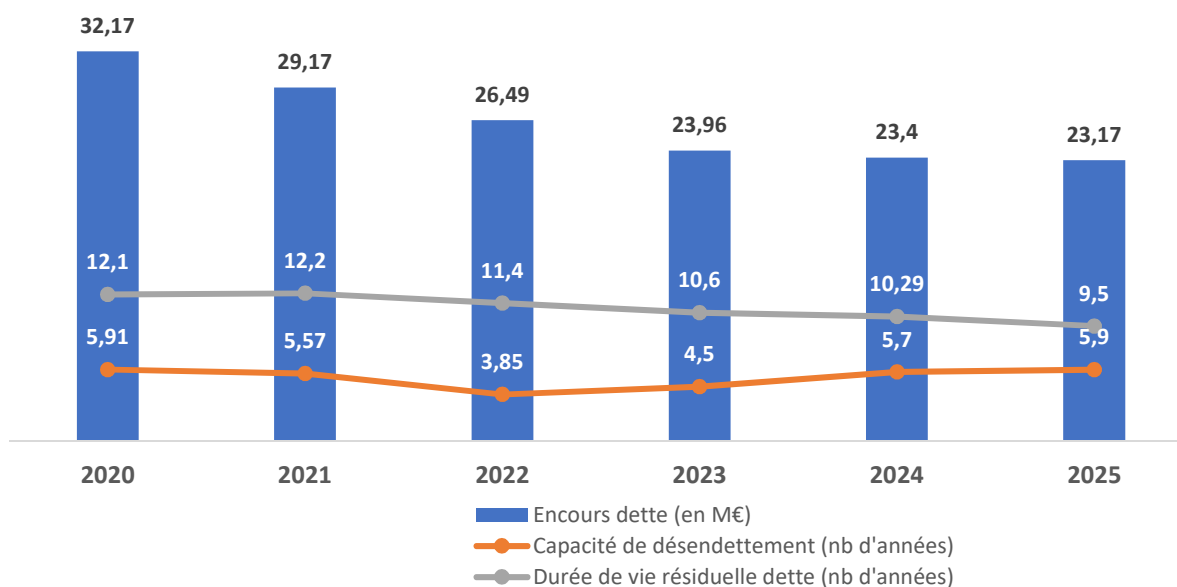
Au 31/12/2024, l'encours de la dette s'élève à **23,40 M€**.

La **capacité de désendettement**, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de son épargne brute, est chaque année inférieure à la **durée de vie de la dette**. Signe d'une bonne santé financière, cela montre que l'épargne dégagée par la Ville est en capacité de rembourser près de deux fois plus vite la dette existante.

En outre, même si, en 2024, la Ville a contracté un emprunt de 2 M€, le capital restant dû au 31/12/2024 continue de décroître, car ce nouvel emprunt reste inférieur au montant du capital qu'elle rembourse annuellement (2,5 M€/an).

En 2025, la Ville poursuivra la gestion maîtrisée de sa dette avec une capacité de désendettement de 5,9 ans.

Pour rappel, la Cour des comptes fixe le **seuil d'alerte** de la capacité de désendettement à 12 ans.





## Répartition de l'encours de la dette

Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de **2,57 %**, avec une dette classée A1 selon la charte Gissler<sup>1</sup>.

La totalité de la dette est à taux fixe. Ce choix opéré par la collectivité est gage de prudence délaissant les prêts à taux variable ou sur index monétaire à court terme, moins coûteux, mais dont l'évolution reste incertain sur le long terme.

Prêteur	Capital restant dû au 31/12/2024	% du CDR	Nombre de contrats
SFIL CAFFIL	7 399 729 €	32,37 %	6
Banque Postale	5 933 333 €	25,64 %	3
Convention CAPH	2 842 075 €	13,25 %	1
CDC	2 122 891 €	8,64 %	1
Crédit foncier	1 866 666 €	7,98 %	1
Crédit agricole	1 512 000 €	6,46 %	1
Caisse d'épargne	1 327 482 €	5,67 %	3
<b>Total</b>	<b>23 403 694 €</b>	<b>100 %</b>	<b>16</b>

<sup>1</sup> Référentiel national adopté après la crise des emprunts toxiques qui classe la dette selon son risque de structure du taux de A1 (risque nul) à F6 (très élevé)

# ANNEXE 2

## **RAPPORT SUR LA STRUCTURE ET LE COUT DES DEPENSES DE PERSONNEL**

La **masse salariale** est un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part importante de celles-ci avec des tendances naturellement et mécaniquement à la hausse. En effet, par le seul effet des hausses des cotisations et du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), hors politique de revalorisation gouvernementale, le coût de la masse salariale augmente mécaniquement chaque année d'environ 1,8 %, soit en moyenne 220 000 €/an pour notre collectivité.

En 2024, les différentes mesures catégorielles prises à l'échelon national ont fortement impacté le budget de la Ville, avec une variation budgétaire de + 1 M€ par rapport à 2023.

La perspective 2025 laisse présager une stabilité des dépenses RH à 15,70 M€ (en réalisé).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel (chap 012) - en M€	13,11	13,59	14,67	14,69	15,72	15,70

#### ▪ Le coût des mesures exogènes de rémunération décidées par l'Etat

Les **dépenses RH 2024** s'élève à 15,72 M€ intégrant les incidences financières des mesures exogènes, notamment :

- Impact, en année pleine, de la revalorisation nationale du point d'indice : 170 000 € ;
- Revalorisation des indices de rémunération inférieure au SMIC : 54 000 €
- Revalorisation de 5 points au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 133 600 €

Au printemps 2024, les élections européennes, complétées par la dissolution de l'Assemblée Nationale, avec l'organisation des élections législatives anticipées, non budgété au budget 2025, a coûté 59 300 € à la Ville, compensé par l'Etat à hauteur de 4 012,06 €.

Les mesures de l'Etat, **non compensées pour les collectivités**, ont entraîné une dépense supplémentaire de 613 000 € en 2024, intégrée définitivement au budget de la Ville pour les années à venir.

**Pour 2025, la décision gouvernementale d'augmenter de 3% chaque année, pendant 4 ans, la cotisation employeur à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) engendrera un coût supplémentaire pour la collectivité de 200 000 €/an.**

**Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux de cotisation passe à 34,65% pour atteindre 43,65% d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2028, avec un coût total projeté pour la Ville de plus d'1 M€.**

#### ▪ Les mesures spécifiques décidées par la Ville de Saint-Amand-les-Eaux

En 2024, la collectivité a poursuivi son effort en faveur du pouvoir d'achat des agents et de la lutte contre les situations de précarité :

- Prime du pouvoir d'achat : 196 065 € ;
- Revalorisation de la rémunération des vacataires : 185 000 € ;
- Poursuite de la politique de déprécarisation des contractuels : 45 000 €
- NBI pour les Zones Quartiers Prioritaires : 27 500 € ;

Par ailleurs, la municipalité a décidé de poursuivre son effort en faveur de la qualification des jeunes sur son territoire. C'est pourquoi elle accueille chaque année des apprentis et des jobs d'été au sein de ses services.

En accueillant ce personnel, la collectivité favorise l'insertion professionnelle des jeunes et l'acquisition des savoirs. Chaque année, la Ville permet à une soixantaine de jeunes de travailler au sein des services de la municipalité.

### La structure et l'évolution des effectifs

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'emplois permanents pourvus au 31/12	302	310	315	302	312	303

	2024	2025
Agents titulaires	249	238
Agents contractuels (CDI et indiciaires)	63	65
<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>303</b>
dt Cat. A	26	25
dt Cat. B	80	77
dt Cat. C	206	201

Depuis le début du mandat, **la maîtrise des dépenses de personnel constitue un élément-clé de la stratégie financière de la collectivité**. Le nombre d'agents reste stable et constant, montrant la volonté de la municipalité de maintenir sa masse salariale, dès lors que l'évolution et le coût de celle-ci ne sont pas dus à des décisions gouvernementales.

En 2025, la Ville comptera **303 agents** permanents et non permanents, soit 238 agents titulaires et 65 agents contractuels, contre 312 en 2024 (-9).

La hausse du nombre d'emplois, pourvus en 2024, s'explique par une volonté de la municipalité de déprécariser les vacataires qui ont été intégrés en agents indiciaires.

En 2024, la collectivité a porté un effort important à la **formation** des agents avec 641 jours de formation (521 jours de formation externe, 120 jours de formation « interne »).

Ces journées ont permis aux agents de se former aux gestes qui sauvent, à la sensibilisation aux risques professionnels ou encore à l'approfondissement des savoirs professionnels.

Pour 2025, le nombre de jours de formation est estimé à 600 jours.

### La rémunération des élus

Le coût budgétaire lié à la **rémunération des élus** est en augmentation de 1,34 %, suite à la hausse des cotisations retraite.

	2024	2025
Rémunération brute des élus	217 135 €	220 055 €

# ANNEXE 3

## LE BUDGET ANNEXE « SPECTACLES »

### ▪ **Le budget annexe « Spectacles »**

En 2025, le budget du Théâtre maintiendra sa politique ambitieuse au service d'une programmation de spectacles de qualité.

Le résultat dégagé en 2024, reporté en 2025, devrait permettre à ce budget de fonctionner en autonomie et ce, depuis 2022, sans que le budget principal de la Ville verse une subvention d'équilibre.

Ainsi, le résultat 2024 de 94 000 € couvrira, avec les recettes prévisionnelles de 2025, les charges générales d'un montant de 154 000 € pour l'exercice 2025.





  
Saint  
amand Les eaux  
*La cité thermale*